

Le 16 avril 2024

## *A l'ULB, la réforme du décret « Paysage » risque de doubler le nombre d'étudiants non finançables*

À la prochaine rentrée, les nouvelles règles de finançabilité introduites par la réforme du décret « Paysage » seront appliquées à tous, même ceux inscrits dans l'ancien régime. Les règles pour réussir ont été durcies, passant de 75% à 100% des crédits requis, un délai strict de deux ans pour obtenir les 60 crédits de première année ou même une réorientation sans remise à zéro du temps imparti, rendant cette piste peu réalisable.

La Fédération des étudiants francophones a eu accès aux premiers chiffres que l'ULB communique en interne sur les conséquences de la réforme du décret « Paysage » pour ses étudiants.

Selon les chiffres, à l'issue de la première session de janvier, 35,67% des étudiants de l'ULB sont en situation de non-finançabilité avec la réforme de Valérie Glatigny. Soit 18,52% de plus qu'avec le décret dans sa version originale. L'effet est particulièrement fort pour les étudiants en Bachelier puisqu'ils représentent à eux seuls 15,5% des cas de non-finançabilité supplémentaires dus à la réforme. Par ailleurs, l'ULB a déjà communiqué sur le sort des 300 étudiants qui se retrouvent en situation de non-finançabilité, peu importe leur réussite ou non à l'entièreté de leurs examens.

Ces chiffres confirment les inquiétudes de la FEF. Cette réforme touche de nombreux étudiants et, si l'on s'en tient à ces chiffres, risque de faire doubler le nombre d'étudiants en situation de non-finançabilité dès la rentrée de septembre.

**Aujourd'hui, les étudiants se mobiliseront une quatrième fois dans les différentes villes étudiantes universitaires pour montrer leur opposition et exiger le retrait de cette réforme qui va toucher durement les étudiants déjà en difficulté. Nous serons attentifs à l'attitude des politiques qui auront le choix de voter ou non le retrait cette réforme en commission enseignement supérieur demain aujourd'hui, et demain au Parlement.**



Présidente de la FEF: **Emila Hoxhaj** | T 0492 27 87 52 | [emila.hoxhaj@fef.be](mailto:emila.hoxhaj@fef.be)

Chargé de communication de la FEF: **Augustin Woillard** | T 0492 27 87 59 | [augustin.woillard@fef.be](mailto:augustin.woillard@fef.be)